Fondation
Hydro-Québec
pour l'environnement

# RAPPORT ANNUEL **2011**

# SOMMAIRE


1 Message de la direction
2 La Fondation
6 Milieux terrestres et forestiers
10 Cours d'eau et lacs
14 Milieux humides
16 Sensibilisation et éducation
18 Bilan de notre action
22 États financiers


En couverture : *Zostères (plantes aquatiques) du marais salé de Pointe-au-Père, baie de Rimouski*
© Étienne Bouchard

# MESSAGE DE LA DIRECTION

La Fondation Hydro-Québec pour l'environnement illustre la volonté d'Hydro-Québec de contribuer à l'amélioration du milieu de vie des communautés en appuyant des initiatives pour la restauration et la protection à long terme de l'environnement. Dans un esprit de développement durable, elle privilégie les projets qui concrétisent la prise en charge des milieux naturels par les collectivités locales.

En 2011, la Fondation a accordé 556 400 $ à 17 nouveaux projets qui ont été mis en œuvre par des organismes sans but lucratif ou par des municipalités dans 11 régions administratives du Québec. Nos partenaires ont notamment multiplié les initiatives de mise en valeur et d'éducation pour assurer la protection des marais salés et de la faune aviaire qui fréquente ces milieux humides en période de nidification et de migration. La dégradation des berges des cours d'eau et des lacs s'est également affirmée comme une préoccupation majeure, particulièrement à proximité des grands centres urbains.

Depuis le début de ses activités en 2001, la Fondation a consacré plus de 10 millions de dollars à 177 projets dont la valeur totale est estimée à 35 millions de dollars. Parmi les nombreux sites qui ont été protégés, restaurés ou mis en valeur avec l'appui financier de la Fondation, quelque 70 sont ouverts au public. D'ailleurs, nous sommes heureux d'offrir une vitrine à ces espaces naturels sur notre site Web, au moyen d'une carte interactive qui présente une brève description de chacun d'entre eux.

Ce rapport témoigne du dynamisme des organismes et des collectivités que nous avons soutenus. Nous tenons à saluer leur dévouement à la préservation du patrimoine naturel québécois. Enfin, nous remercions les experts du comité consultatif et les membres du conseil d'administration pour leur contribution précieuse à l'analyse des projets soumis à la Fondation.

La présidente,

Marie-José Nadeau

La directrice générale,

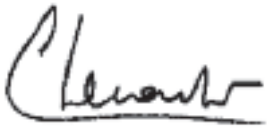

Catherine Leconte

# LA FONDATION

## MISSION

La Fondation Hydro-Québec pour l'environnement est un organisme sans but lucratif qui a pour mission d'aider les collectivités québécoises à s'approprier leur environnement, à en jouir de façon responsable et à transmettre ce patrimoine naturel aux générations futures.

## OBJECTIFS

La Fondation finance des initiatives concrètes dont les retombées environnementales et sociales servent l'intérêt de collectivités locales réparties dans toutes les régions du Québec. Les projets qu'elle soutient sont le fruit de partenariats locaux et visent les objectifs suivants :

– protéger, restaurer et mettre en valeur des milieux naturels ;
– éduquer ou sensibiliser des publics cibles relativement à des problématiques environnementales locales.

Ces objectifs vont de pair : un projet visant à protéger ou à restaurer un milieu naturel n'aura pas d'effet durable si les gens qui ont un impact sur ce milieu ne se sentent pas concernés ; inversement, une action de sensibilisation ou d'éducation risque d'être sans effet si elle ne donne pas aux publics cibles les moyens d'agir concrètement sur leur milieu.

La sensibilisation à des problématiques environnementales d'ordre général n'entre pas dans la mission de la Fondation. Celle-ci appuie plutôt des projets qui peuvent avoir un effet positif direct sur des milieux naturels déterminés. Les projets éducatifs satisfont à ce critère lorsqu'ils visent à modifier le comportement de publics cibles clairement définis à l'égard des milieux naturels qu'ils fréquentent.

## PRINCIPES

– Soutenir des initiatives locales qui traduisent la volonté des collectivités de prendre en charge leur milieu de vie.
– Miser sur des projets rassembleurs qui bénéficient du soutien actif de plusieurs partenaires.
– Financer des actions qui produisent des effets positifs tangibles sur le plan environnemental et social.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION[1]

Sont admissibles aux subventions de la Fondation, dans la limite des fonds alloués chaque année par Hydro-Québec :

– les organismes caritatifs ou sans but lucratif dûment enregistrés au Canada et pouvant démontrer que leur projet ne sert pas des fins personnelles ni lucratives, mais l'intérêt collectif ;
– les projets qui s'inscrivent dans la mission de la Fondation, contribuent à l'atteinte de ses objectifs et respectent ses principes.

1. Ces conditions s'appliquent à des projets présentés par des municipalités, des municipalités régionales de comté (MRC) ou des conseils de bande.

## RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS DE LA FONDATION (2001-2011)*

| | |
|---|---|
| Basses-terres du Saint-Laurent | 4 066 533 $ |
| Appalaches | 2 241 013 $ |
| Estuaire et golfe du Saint-Laurent | 1 934 421 $ |
| Laurentides centrales | 889 301 $ |
| Laurentides méridionales | 880 961 $ |
| Hautes-terres de Mistassini | 98 481 $ |
| Basses-terres de l'Abitibi et de la baie James | 85 550 $ |
| Plateau de la Basse-Côte-Nord | 73 385 $ |
| Bassin de la baie d'Ungava | 34 300 $ |

* Selon le cadre écologique de référence du gouvernement du Québec.

# RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PROJETS SOUTENUS PAR LA FONDATION



Berge de la baie Missisquoi, Saint-Armand

Forêt la Blanche

### MILIEUX TERRESTRES ET FORESTIERS

1 Mise en valeur du Sentier d'un flâneur à l'île d'Orléans

2 Mise en valeur de la Forêt la Blanche

3 Protection des ressources de l'embouchure de la rivière du Sault-au-Mouton

4 Aménagement d'un sentier écologique au lac Rose

### COURS D'EAU ET LACS

5 Restauration et mise en valeur des berges de la baie Missisquoi à Saint-Armand

6 Restauration des berges de la rivière Châteauguay et sensibilisation des citoyens

7 Stabilisation des berges de la rivière Saint-Charles

8 Restauration et mise en valeur de terrains riverains dans le bassin versant de la rivière Saint-Charles – Phase 2 : rivière Nelson

9 Restauration d'une partie de la rive du lac Saint-François-Xavier

### MILIEUX HUMIDES

10 Protection des milieux humides du corridor côtier Cacouna–L'Isle-Verte

11 Rationalisation des accès aux plans d'eau intérieurs des Îles-de-la-Madeleine – Phase 3

12 Protection et mise en valeur de la baie au Chêne

13 Aménagement d'un sentier d'interprétation au Domaine Taschereau et conception de matériel pédagogique

### SENSIBILISATION ET ÉDUCATION

14 Protection de la ZICO du marais de Pointe-au-Père

15 Protection et mise en valeur de la ZICO de Sept-Îles

16 Sensibilisation à la biodiversité du parc de la Pointe-des-Pères

17 Aménagement d'une bande riveraine modèle à l'île Lebel

# EN 2011

Passerelle, baie au Chêne



Baie des Sept Îles

# MILIEUX TERRESTRES ET FORESTIERS

**Sentier d'un flâneur, île d'Orléans**

| Projet | Superficie (ha) | Promoteur | Coût total prévu ($) | Contribution de la Fondation ($) |
|---|---|---|---|---|
| Mise en valeur du Sentier d'un flâneur à l'île d'Orléans | 49 | Association forestière des deux rives (AF2R) | 119 700 | 66 000 |
| Mise en valeur de la Forêt la Blanche | 118 | Amis de la Forêt la Blanche | 50 100 | 29 000 |
| Protection des ressources de l'embouchure de la rivière du Sault-au-Mouton | 3 | Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire | 72 900 | 27 000 |
| Aménagement d'un sentier écologique au lac Rose | 9,5 | Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford | 22 000 | 10 000 |
| **Total** | **183,24*** | | **264 700** | **132 000** |

* Comprend des milieux terrestres et forestiers touchés par des projets classés dans la catégorie « Cours d'eau et lacs », soit des milieux riverains des rivières Nelson (1,3 ha), Saint-Charles (1,6 ha) et Châteauguay (0,84 ha).

Sur la rive nord de l'île d'Orléans, la Fondation Félix-Leclerc a créé l'Espace Félix-Leclerc dans un bâtiment de ferme restauré qui occupe une propriété d'une cinquantaine d'hectares. Voulant conjuguer culture et nature, la Fondation Félix-Leclerc invite les visiteurs à emprunter le **Sentier d'un flâneur** pour découvrir l'intérieur de l'île. Ce chemin bucolique traverse champs, friches et boisés pour aboutir à un vaste marais qui donne vue sur le fleuve. Les milieux parcourus par le sentier abritent des espèces végétales rares ou menacées ainsi que des concentrations importantes d'oiseaux migrateurs. Le projet de l'Association forestière des deux rives (AF2R) consiste à mettre en valeur et à protéger ces milieux remarquables. Entre autres mesures, mentionnons l'encadrement des visiteurs, la consolidation du sentier principal, la construction d'une infrastructure d'accueil, le déploiement d'une signalisation et l'élaboration d'outils de sensibilisation.

En 2003, le ministère de l'Environnement (devenu le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs) a confié la **mise en valeur de la Forêt la Blanche** à l'organisme Les Amis de la Forêt la Blanche. Occupée en grande partie par une érablière à hêtre, cette aire protégée de 2 000 ha compte parmi les trois réserves écologiques du Québec qui sont ouvertes au public pour des activités d'éducation strictement encadrées. Le territoire de la réserve abrite l'une des dernières forêts primitives du sud-ouest de la province ainsi qu'une importante héronnière. Le projet des Amis de la Forêt la Blanche couvre plusieurs volets : l'amélioration d'un programme éducatif sur la préservation de la diversité biologique à l'intention des trois cycles du primaire ; la restauration de sentiers ; la réfection et la construction d'installations pour faciliter l'accès et réduire les pressions anthropiques sur le milieu.

**Rivière du Sault-au-Mouton**

**Embouchure de la rivière du Sault-au-Mouton**

Sur la rive nord du Saint-Laurent, l'**embouchure de la rivière du Sault-au-Mouton** offre un accès au fleuve qui est très apprécié des résidents de Longue-Rive et des touristes. Reconnu pour ses chutes, l'endroit offre en effet une vue magnifique sur le fleuve et permet d'observer des mammifères marins et de nombreuses espèces d'oiseaux aquatiques. Malheureusement, une fréquentation anarchique est à l'origine de nombreuses dégradations : sentiers sauvages, feux de camp, coupe d'arbres, piétinement de la végétation par les randonneurs, compaction des sols par les motoquads. Le projet du Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, mené avec la collaboration de la municipalité de Longue-Rive, vise à corriger ces perturbations et à prévenir leur récurrence. Entre autres actions, mentionnons le reboisement des sentiers sauvages, la construction d'installations pour canaliser la circulation, la plantation d'arbustes et d'herbacées pour stopper l'érosion, le balisage des zones fragiles pour en interdire l'accès, l'aménagement d'un sentier d'interprétation en boucle et l'organisation de sorties éducatives à l'intention des écoliers.

La municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford a établi une zone de conservation entre l'extrémité sud-ouest du **lac Rose** et une atocatière voisine. Cette zone boisée englobe un milieu humide et remplit plusieurs fonctions essentielles : épuration naturelle des eaux, écrêtement des crues, soutien d'étiage et réservoir de biodiversité. Pour mettre en valeur cet écosystème et sensibiliser la population de la MRC de Bécancour à son importance, la municipalité a aménagé un sentier écologique sur un terrain du propriétaire des Atocas du Québec, aux termes d'un bail emphytéotique. Objectifs : restreindre l'accès des motoquads, encadrer la circulation des randonneurs et amener les visiteurs à comprendre le rôle écologique et la biodiversité de ce milieu naturel.

**Sentier sur pilotis, lac Rose**

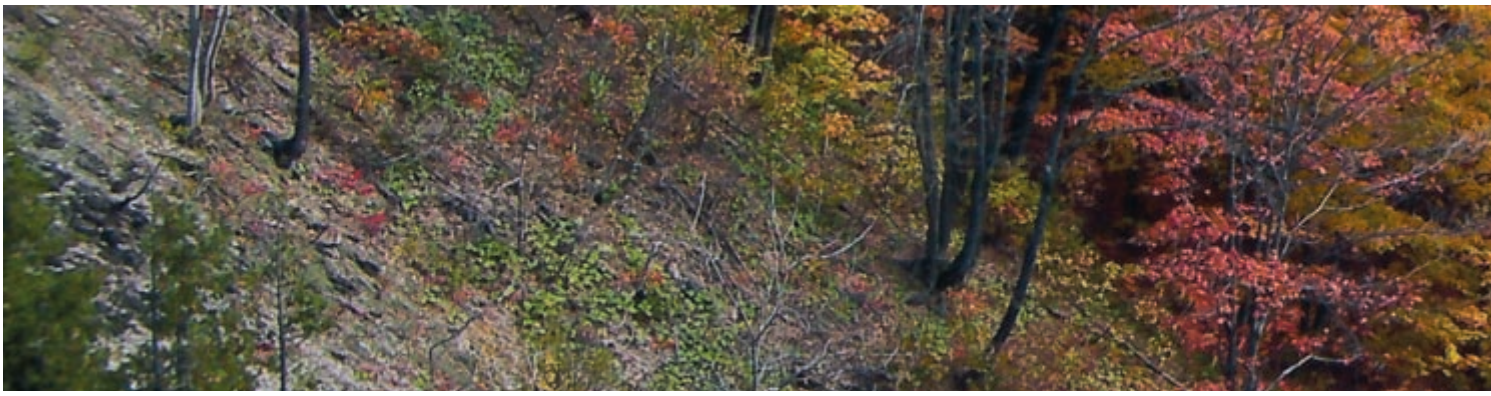

# COURS D'EAU ET LACS

**Rivière Saint-Charles**

**Sentier, rivière Saint-Charles**

**Berge de la baie Missisquoi, Saint-Armand**

| Projet | Nombre de cours d'eau et lacs | Promoteur | Coût total prévu ($) | Contribution de la Fondation ($) |
|---|---|---|---|---|
| Restauration et mise en valeur des berges de la baie Missisquoi à Saint-Armand | 1 lac | Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi | 180 400 | 50 000 |
| Restauration des berges de la rivière Châteauguay et sensibilisation des citoyens | 1 rivière | Les Amis et Riverains de la rivière Châteauguay (ARRC) | 69 800 | 40 000 |
| Stabilisation de berges de la rivière Saint-Charles | 1 rivière | Société de la rivière Saint-Charles | 77 000 | 26 200 |
| Restauration et mise en valeur de terrains riverains dans le bassin versant de la rivière Saint-Charles – Phase 2 : rivière Nelson | 1 rivière | Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des marais du Nord (APEL) | 152 000 | 25 000 |
| Restauration d'une partie de la rive du lac Saint-François-Xavier | 1 lac | MRC des Pays-d'en-Haut | 35 900 | 20 200 |
| **Total** | **5 cours d'eau ou lacs *** | | **515 100** | **161 400** |

* Ces projets touchent également des milieux terrestres ou forestiers qui sont situés en bordure des rivières Nelson (1,3 ha), Saint-Charles (1,6 ha) et Châteauguay (0,84 ha) et dont la superficie est prise en compte dans la catégorie « Milieux terrestres et forestiers ».

L'artificialisation des berges de la **baie Missisquoi**, à **Saint-Armand**, est la source de nombreux problèmes. Dans le secteur de Phillipsburg en particulier, la présence de rampes de mise à l'eau et d'ouvrages de stabilisation (enrochements, murets, bétonnage) contribue au réchauffement de l'eau, entraîne des apports sédimentaires excessifs dans le lac Champlain et amplifie les effets de l'érosion causée par les vagues et les glaces. Le projet de l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi consiste à rétablir autant que possible le caractère naturel des berges afin de renforcer leur capacité de filtration, ce qui aurait pour effet de réduire les apports de phosphore qui favorisent la prolifération de cyanobactéries dans ce secteur. Les interventions prévues visent des terrains de la municipalité de Saint-Armand : démantèlement des rampes de mise à l'eau non conformes, végétalisation du replat et des enrochements, plantation d'arbres et de végétaux en rive. Des panneaux d'interprétation expliqueront les techniques de stabilisation utilisées.

La **rivière Châteauguay** compte parmi les cours d'eau les plus pollués du Québec. Les Amis et Riverains de la rivière Châteauguay (ARRC), un regroupement de citoyens constitué en 2007, a pour objectif de remédier à la situation par diverses actions auprès des riverains. Ainsi, avec l'appui des villes de Châteauguay et de Mercier, l'ARRC a lancé un vaste projet de restauration des berges qui comprend un volet éducatif. Dans le cadre de cette initiative, des bénévoles et des riverains ont participé à la végétalisation de 600 mètres de berges sur trois terrains municipaux qui pourront servir de sites de démonstration des bonnes pratiques d'aménagement riverain. Le volet éducatif du projet prévoit l'installation de panneaux d'information sur les berges restaurées ainsi que la distribution d'un dépliant pour sensibiliser les résidents à l'importance écologique des berges et leur donner des conseils concernant les techniques de plantation, le choix des végétaux et les solutions possibles aux problèmes d'érosion.

**Baie Missisquoi**

**Berge en restauration, lac Saint-François-Xavier**

Le territoire drainé par la **rivière Saint-Charles** est l'un des bassins versants les plus densément peuplés du Québec (600 habitants par kilomètre carré). Depuis la création d'un parc linéaire, la fréquentation des abords de la rivière a beaucoup augmenté, ce qui a eu pour effet d'accentuer l'érosion des berges causée par les fluctuations importantes du niveau de l'eau. La Société de la rivière Saint-Charles a donc décidé de réaménager les sentiers qui passent trop près de berges instables et de végétaliser les berges dégradées. Le volet éducatif de ce projet comprend l'installation de panneaux d'information et l'organisation de journées de sensibilisation à l'intention des randonneurs. L'objectif : expliquer les méfaits de l'érosion, le but et la nature des travaux de stabilisation des berges ainsi que la nécessité de respecter les règlements du parc linéaire.

Érosion des berges, dépôts de déchets et aménagements sauvages (pelouses, sites de camping, aires de pique-nique) faisaient partie des dégradations constatées sur des terrains de la Ville de Québec en bordure de la **rivière Nelson**. Au titre de la deuxième phase d'un ambitieux programme de restauration et de mise en valeur, l'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des marais du Nord (APEL) a planté des milliers d'arbres et d'arbustes sur une superficie de 17 000 m$^2$ afin de renforcer la bande riveraine, de stabiliser les berges et d'empêcher l'accès aux secteurs les plus sensibles. Pour restaurer les berges les plus dégradées par l'érosion, on a utilisé des techniques de génie végétal. Enfin, des panneaux d'information ont été déployés sur place pour sensibiliser les usagers à la nécessité de protéger le milieu riverain.

Le **lac Saint-François-Xavier**, à Wentworth-Nord, est au cœur de plusieurs usages récréotouristiques – halte cycliste, aire de pique-nique, baignade, etc. – depuis que la MRC des Pays-d'en-Haut a fait, en 2004, l'acquisition de la propriété qui abrite le pavillon récréatif et communautaire de Montfort. Au fil des ans, le stationnement de ce pôle de services récréatifs a empiété sur la rive, déjà dégradée par la présence d'un remblai de gravier soutenu par des traverses de chemin de fer traitées à la créosote. Ayant décidé de redonner son caractère naturel à la berge, la MRC a choisi d'en faire un modèle de restauration afin de sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques d'aménagement riverain. Entre autres actions, on a démantelé le muret de soutènement, reprofilé la pente de la rive, planté des arbres, des arbustes et des herbacées, créé un marais filtrant et construit des plateformes en bois. Pour empêcher les visiteurs de piétiner la rive, on a aménagé des sentiers qui donnent accès au quai communautaire et aux aires de détente. Diverses actions ont été mises en œuvre pour sensibiliser les usagers : installation de panneaux d'interprétation, berge-école, corvée communautaire, démonstration de techniques de végétalisation et production d'un guide de bonnes pratiques.

**Plantation modèle, rivière Châteauguay**

# MILIEUX HUMIDES

**Marécage, Domaine Taschereau**

| Projet | Superficie (ha) | Promoteur | Coût total prévu ($) | Contribution de la Fondation ($) |
|---|---|---|---|---|
| Protection des milieux humides du corridor côtier Cacouna–L'Isle-Verte | 1,28 | Corporation PARC Bas-Saint-Laurent | 121 100 | 58 000 |
| Rationalisation des accès aux plans d'eau intérieurs des Îles-de-la Madeleine – Phase 3 | 9,61 | Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine | 83 800 | 49 900 |
| Protection et mise en valeur de la baie au Chêne | 330 | Comité ZIP Baie des Chaleurs | 59 300 | 49 000 |
| Aménagement d'un sentier d'interprétation au Domaine Taschereau et conception de matériel pédagogique | 43 | Corporation du Domaine du Seigneur Taschereau | 166 000 | 35 000 |
| **Total** | **383,89** | | **430 200** | **191 900** |

**Sarracénie pourpre**

**Rampe de mise à l'eau, Îles-de-la-Madeleine**

La Réserve nationale de faune de la baie de L'Isle-Verte abrite le plus grand marais salé à spartine de l'estuaire moyen du Saint-Laurent. Faisant partie d'un site inscrit sur la liste des zones humides d'importance internationale au titre de la Convention de Ramsar, cette réserve fédérale a été créée en 1980 dans le but d'assurer la protection de la principale aire de reproduction du canard noir en Amérique du Nord. Les marelles et vasières de la réserve en font aussi un endroit de prédilection pour l'alimentation des oiseaux migrateurs. Plus de 260 espèces d'oiseaux y ont été recensées, dont certaines à statut précaire, et une soixantaine d'espèces nichent dans le marais. La Corporation PARC Bas-Saint-Laurent, qui participe à la gestion de la réserve, a élaboré un projet de mise en valeur, de sensibilisation et de protection visant les milieux humides du **corridor côtier Cacouna–L'Isle-Verte**. Cette initiative comprend le déploiement d'une signalisation pour canaliser la fréquentation ; l'implantation de panneaux d'interprétation et de sensibilisation sur l'importance des habitats fauniques ; le développement d'outils didactiques (livret d'information, programmes éducatifs, guide d'interprétation, trousse) à l'intention des randonneurs, cyclistes, kayakistes, chasseurs, ornithologues amateurs et autres usagers du territoire.

Depuis 2007, la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement soutient les efforts déployés par le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine pour protéger les milieux dunaires et les plans d'eau intérieurs de l'archipel madelinot contre les impacts d'une fréquentation anarchique. Couvrant 60 % de la superficie terrestre de l'archipel, les plans d'eau intérieurs des îles (baies, lagunes et bassin) sont au centre de nombreuses activités récréatives, touristiques et commerciales qui entraînent des dégradations importantes : piétinement de la végétation, érosion des berges, compaction des sols, etc. Au titre de la **phase 3 du projet de rationalisation des accès aux plans d'eau intérieurs des Îles-de-la-Madeleine**, le Comité ZIP a ciblé deux sites, l'un à proximité de la baie du Havre aux Basques, l'autre du côté de la baie de Plaisance. Le projet se déclinait sur trois axes : restauration de certains espaces, réalisation d'aménagements pour canaliser la circulation (stationnements incitatifs, rampes de mise à l'eau, aires de repos, etc.) et sensibilisation des usagers au moyen de panneaux d'information, de capsules radiophoniques, d'articles dans les journaux et d'un « vox pop » avec des étudiants du cégep de la Gaspésie et des Îles. Cet établissement a également accueilli une exposition temporaire sur le projet.

Le **marais de la baie au Chêne**, qui se caractérise par la présence d'un marais intertidal salé (195 ha), de marécages (330 ha) et d'une tourbière (175 ha), est une composante majeure de l'écosystème de la baie des Chaleurs. En 2006, Canards Illimités Canada et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune ont fait l'acquisition d'une partie (433 ha) de ce milieu humide afin d'en assurer la conservation. Depuis, la municipalité de Pointe-à-la-Croix a mené plusieurs actions de mise en valeur. Le marais montre toutefois des signes de dégradation par suite de comportements nuisibles des usagers : compaction des sols par des motoquads, piétinement de la végétation par les randonneurs, sites de camping clandestins, feux de camp, etc. Le Comité ZIP Baie des Chaleurs a conçu un projet à deux volets qui cible les habitats côtiers du marais ainsi que les espèces en situation précaire qui s'y trouvent. Le volet protection a pour but de limiter l'accès des motoquads et de canaliser les usagers hors des zones fragiles. Le volet mise en valeur prévoit l'aménagement d'une passerelle en bois sur pilotis qui donnera accès à la mer ainsi que la sensibilisation de la population locale et des touristes à l'importance écologique de ce milieu exceptionnel.

Dans la vallée de la Chaudière, reconnue pour ses inondations aussi fréquentes que spectaculaires, le **Domaine Taschereau** est en première ligne lorsque la rivière Chaudière déborde de son lit pour envahir les rues de Sainte-Marie. Depuis 1996, la Corporation du Domaine du Seigneur Taschereau œuvre pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel de cette ancienne seigneurie, qui a la particularité d'abriter presque tous les types de milieux humides continentaux : étangs, marais, marécages, prairies humides, haut littoral et ripisylve. Aux fins de sa mission, la Corporation a entrepris des démarches pour convertir le site en parc écologique et historique, ce qui implique notamment de restaurer une zone inondable communément appelée les « fonds de Sainte-Marie ». Parmi les actions prévues, mentionnons la conception et l'installation de panneaux de signalisation et d'interprétation sur le réseau de sentiers du Domaine. L'objectif de ces aménagements est d'amener les visiteurs à découvrir les différents écosystèmes du parc tout en les éloignant des zones sensibles ou en régénération. De plus, la Corporation produira des outils didactiques pour les classes vertes et les camps de jour (cahier du participant et document de formation pour les guides-naturalistes).

# SENSIBILISATION ET ÉDUCATION

**Marais salé de Pointe-au-Père**

**Baie des Sept Îles**

| Projet | Promoteur | Coût total prévu ($) | Contribution de la Fondation ($) |
|---|---|---|---|
| Protection de la ZICO du marais de Pointe-au-Père | Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire | 97 800 | 32 000 |
| Protection et mise en valeur de la ZICO de Sept-Îles | Comité ZIP Côte-Nord du Golfe | 84 800 | 25 000 |
| Sensibilisation à la biodiversité du parc de la Pointe-des-Pères | Société de gestion environnementale de Dolbeau-Mistassini | 35 000 | 8 000 |
| Aménagement d'une bande riveraine modèle à l'île Lebel | Comité ZIP des Seigneuries | 91 400 | 6 100 |
| **Total** | | **309 000** | **71 100** |

Situé à l'est de Rimouski, le **marais de Pointe-au-Père** fait partie du réseau international de « zones importantes pour la conservation des oiseaux » (ZICO). Constituant une halte migratoire de première importance pour la sauvagine et les oiseaux de rivage, ce marais à spartine accueille quelque 120 espèces d'oiseaux, dont plusieurs en situation précaire (arlequin plongeur, faucon pèlerin, garrot d'Islande, hibou des marais). Le projet du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire a pour but de sensibiliser les résidents et les visiteurs à la diversité biologique et à la fragilité de ce milieu exceptionnel afin, notamment, de réduire le dérangement des oiseaux par les kayakistes, les randonneurs et les motoquads. Des panneaux de signalisation ont été installés pour délimiter la ZICO et canaliser la fréquentation. On a également installé des panneaux d'interprétation de la flore et de la faune, ainsi qu'un panneau qui énonce les règles d'une conduite écoresponsable en ZICO. Au titre des mesures de sensibilisation, l'équipe du Comité ZIP a rencontré une cinquantaine de propriétaires riverains, organisé des soirées éducatives pour les résidents et animé des causeries sur la protection des habitats côtiers à l'intention des usagers de la ZICO.

La **ZICO de Sept-Îles** reçoit la visite d'un nombre exceptionnel d'oiseaux marins en période de nidification et de migration. Elle est également fréquentée par des espèces à statut précaire telles que le râle jaune ou le bruant de Nelson. Le projet du Comité ZIP Côte-Nord du Golfe consiste à mettre en œuvre un plan de conservation et de mise en valeur de la ZICO. Dans une première phase réalisée en 2010 avec l'aide de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement, le Comité a produit un guide de bonnes pratiques qui a servi de fer de lance à une campagne de sensibilisation à l'intention des professionnels du tourisme. L'objectif : faire connaître l'intérêt patrimonial de la ZICO aux nombreux publics qui fréquentent ce territoire afin de les amener à pratiquer leurs loisirs et activités d'une manière écoresponsable. La deuxième phase du projet a pour but de contrer les menaces de l'urbanisation et de l'artificialisation des rives, ce qui implique la sensibilisation des résidents et des décideurs socioéconomiques locaux. Entre autres initiatives à cet égard, mentionnons l'aménagement de caches pour l'observation des oiseaux, la plantation d'arbres et d'arbustes, l'installation de panneaux d'interprétation, la diffusion de capsules d'information téléchargeables, la production d'une carte des zones sensibles ainsi que l'organisation d'une visite guidée de la ZICO et d'une séance d'information publique.

La ville de Dolbeau-Mistassini a confié la gestion du **parc de la Pointe-des-Pères** à la Société de gestion environnementale (SGE). Sillonné de 4,5 km de sentiers pédestres accessibles toute l'année, ce parc municipal de 58 ha est traversé par la Véloroute des Bleuets, qui est empruntée par quelque 200 000 cyclistes en saison. La SGE a créé deux circuits autoguidés afin d'expliquer le patrimoine historique et naturel du parc, d'améliorer l'offre touristique et d'inciter les usagers à adopter des comportements écoresponsables. Les sentiers autoguidés sont jalonnés de panneaux qui fournissent des informations variées sur l'histoire de la pointe des Pères et sur la biodiversité du parc, y compris les plantes comestibles et médicinales qu'on y trouve. L'inauguration des circuits a été marquée par la tenue d'une journée portes ouvertes avec visite guidée.

Pendant longtemps, l'implantation de grands équipements (ports, usines, stations de pompage et d'épuration, etc.) a compté parmi les principales causes de l'artificialisation des rives du fleuve Saint-Laurent. Aujourd'hui, c'est plutôt l'urbanisation qui contribue à la dégradation du littoral, les propriétaires riverains ayant tendance à dégager les berges pour mieux voir le fleuve ou pour accéder à l'eau plus facilement. Le phénomène est particulièrement préoccupant à proximité des grands centres urbains, où la relation entre la population et le fleuve est souvent ténue. Dans le cadre de son plan d'action pour la protection et la mise en valeur du Saint-Laurent, le Comité ZIP des Seigneuries a mobilisé des bénévoles pour restaurer une berge selon les règles de l'art dans le parc régional de l'**Île-Lebel,** à Repentigny. Cette **bande riveraine modèle** servira à la démonstration des bonnes pratiques d'entretien des berges. Ainsi, des panneaux d'information installés sur la berge restaurée expliquent comment réaliser des aménagements respectueux de l'environnement aquatique ; d'autres panneaux en bordure de la passerelle qui traverse le marais intérieur décrivent le rôle essentiel des bandes riveraines dans la protection de la biodiversité.

# BILAN DE NOTRE ACTION

**Restauration de la bande riveraine de la rivière Nelson**

**Grand héron**

**Sentier, île du Havre Aubert**

Depuis le début de ses activités en 2001, la Fondation a consacré 10,3 millions de dollars à 177 projets conçus par des organismes sans but lucratif ou par des municipalités qui œuvrent concrètement pour la pérennité et la mise en valeur du patrimoine naturel québécois. La valeur globale de ces projets, répartis dans toutes les régions administratives du Québec, est estimée à près de 35 millions de dollars.

Les tableaux ci-après font le bilan des projets financés depuis 2001. Ces derniers sont répartis entre quatre catégories, dont trois correspondent aux types de milieux naturels ciblés par la Fondation. La quatrième catégorie regroupe les initiatives qui relèvent principalement de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement.

**Répartition des subventions par catégories**

| | Nombre de projets | | Sommes allouées aux organismes partenaires ($) | |
|---|---|---|---|---|
| | 2011 | Depuis 2001 | 2011 | Depuis 2001 |
| **Milieux terrestres et forestiers** | **4** | **44** | **132 000** | **3 643 093** |
| **Cours d'eau et lacs** | **5** | **46** | **161 400** | **2 371 655** |
| **Milieux humides** | **4** | **47** | **191 900** | **2 926 233** |
| **Sensibilisation et éducation** | **4** | **40** | **71 100** | **1 362 964** |
| **Total** | **17** | **177** | **556 400** | **10 303 945** |

## Protection, restauration et mise en valeur de milieux terrestres et forestiers

**Superficie des milieux terrestres et forestiers touchés par les projets des partenaires de la Fondation**

| Période | Superficie (ha) |
|---|---|
| 2011 | 183 |
| **Total depuis 2001** | **7 453** |

## Protection, restauration et mise en valeur de milieux humides

**Superficie des milieux humides touchés par les projets des partenaires de la Fondation**

| Période | Superficie (ha) |
|---|---|
| 2011 | 384 |
| **Total depuis 2001** | **7 742** |

## Protection, restauration et mise en valeur de cours d'eau et de lacs

**Nombre de cours d'eau et de lacs touchés par les projets des partenaires de la Fondation**

| Période | Nombre de cours d'eau | Nombre de lacs | Nombre total de cours d'eau et de lacs |
|---|---|---|---|
| 2011 | 3 | 2 | 5 |
| **Total depuis 2001** | **69** | **62** | **131** |

## Sensibilisation et éducation

**Projets éducatifs**

| Période | Nombre de projets* | Projets axés sur des milieux terrestres ou forestiers | Projets axés sur des cours d'eau ou des lacs | Projets axés sur des milieux humides |
|---|---|---|---|---|
| 2011 | 4 | 1 | 2 | 1 |
| **Total depuis 2001** | **40** | **13** | **20** | **20** |

* Un même projet peut porter sur plusieurs types de milieux.

## Protection d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées

En 1996, le gouvernement du Québec a adopté une stratégie et un plan d'action sur la biodiversité, confirmant ainsi son adhésion aux principes et aux objectifs de la *Convention sur la diversité biologique*[1] des Nations Unies.

La Fondation participe au suivi de ce plan d'action en colligeant des données sur les espèces et les écosystèmes visés par les projets de ses partenaires.

En 2011, 18 espèces menacées ou vulnérables et 13 espèces susceptibles d'être ainsi désignées, selon la classification établie par la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*[2], ont bénéficié d'interventions financées par la Fondation.

Depuis 2001, la Fondation a contribué à la protection de 62 des 106 espèces floristiques et fauniques qui ont été désignées menacées ou vulnérables au titre de cette loi (en date du 10 novembre 2011).

En outre, de 2003 à 2005, la Fondation a soutenu un projet visant à réintroduire le bar rayé dans le fleuve Saint-Laurent. La population de l'estuaire du Saint-Laurent ayant disparu vers le milieu des années 1960, la réintroduction s'est faite à partir de la population de bars rayés de la rivière Miramichi.

**Nombre d'espèces en situation précaire concernées par des projets financés par la Fondation depuis 2001***

| | |
|---|---|
| **Population disparue** | **1** |
| **Espèces désignées menacées ou vulnérables** | **62** |
| **Espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables** | **133** |

* Chaque espèce est comptée une seule fois, bien que certaines aient fait l'objet de plusieurs projets. Leur statut correspond à la désignation qui était en vigueur lorsque le projet les concernant a été accepté par la Fondation.

1. Adoptée en juin 1992 au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, la *Convention sur la diversité biologique* a été ratifiée en décembre 1993 par une trentaine de pays, auxquels plus de 160 autres se sont ajoutés depuis. Cette entente internationale accorde autant d'importance à l'utilisation durable des ressources qu'à la conservation au sens strict. Elle couvre l'ensemble du monde vivant et non pas seulement la flore et la faune sauvages.

2. Aux termes de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*, adoptée par le gouvernement du Québec en 1989, une espèce « menacée » est une espèce dont la disparition est appréhendée, tandis qu'une espèce « vulnérable » est une espèce dont la survie est précaire, mais dont la disparition n'est pas appréhendée.

**Petit blongios**

**Sagittaire à sépales dressés**

## CONTRIBUTION DE LA FONDATION À LA PROTECTION D'ESPÈCES FLORISTIQUES ET FAUNIQUES EN 2011

### Espèces menacées ou vulnérables

| Espèces | Statut de l'espèce | Partenaires* |
|---|---|---|
| **Plantes** | | |
| ail des bois *(Allium tricoccum)* | v | 2, 6 |
| aster du Saint-Laurent *(Symphyotrichum laurentianum)* | m | 4 |
| cardamine carcajou *(Cardamine diphylla)* | v | 5 |
| cicutaire maculée variété de Victorin *(Cicuta maculata var. victorinii)* | m | 5 |
| ériocaulon de Parker *(Eriocaulon parkeri)* | m | 5 |
| ginseng à cinq folioles *(Panax quinquefolius)* | m | 6 |
| matteuccie fougère-à-l'autruche *(Matteuccia struthiopteris)* | v | 2, 9 |
| sagittaire à sépales dressés sous-espèce des estuaires *(Sagittaria montevidensis subsp. spongiosa)* | m | 1 |
| **Oiseaux** | | |
| aigle royal *(Aquila chrysaetos)* | v | 3 |
| arlequin plongeur *(Histrionicus histrionicus)* | v | 3, 10 |
| faucon pèlerin anatum *(Falco peregrinus anatum)* | v | 1, 3, 7, 8, 10 |
| garrot d'Islande *(Bucephala islandica)* | v | 3, 10 |
| grèbe esclavon *(Podiceps auritus)* | m | 3 |
| petit blongios *(Ixobrychus exilis)* | v | 8 |
| pie-grièche migratrice *(Lanius ludovicianus)* | m | 2 |
| pygargue à tête blanche *(Haliaeetus leucocephalus)* | v | 3 |
| râle jaune *(Coturnicops noveboracensis)* | m | 3, 7, 8 |
| sterne caspienne *(Sterna caspia)* | m | 3 |

**Nombre d'espèces: 18**

m Espèce menacée (disparition appréhendée)
v Espèce vulnérable (survie précaire, disparition non appréhendée)

### Espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables

| Espèces | Partenaires* |
|---|---|
| **Plantes** | |
| bident différent *(Bidens heterodoxa)* | 4 |
| épilobe cilié variété à graines nues *(Epilobium ciliatum var. ecomosum)* | 5 |
| halénie défléchie sous-espèce de Brenton *(Halenia deflexa subsp. brentoniana)* | 4 |
| isoète de Tuckerman *(Isoetes tuckermanii)* | 4 |
| lindernie litigieuse variété estuarienne *(Lindernia dubia var. inundata)* | 4 |
| noyer cendré *(Juglans cinerea)* | 5 |
| zizanie naine (zizanie aquatique variété brevis) *(Zizania aquatica var. brevis)* | 5 |
| **Oiseaux** | |
| bruant de Nelson *(Ammodramus nelsoni)* | 1, 3, 7, 8 |
| bécasseau maubèche rufa *(Calidris canutus rufa)* | 10 |
| engoulevent d'Amérique *(Chordeiles minor)* | 3 |
| hibou des marais *(Asio flammeus)* | 3, 7, 8, 10 |
| océanite cul-blanc *(Oceanodroma leucorhoa)* | 3 |
| quiscale rouilleux *(Euphagus carolinus)* | 3 |

**Nombre d'espèces: 13**

**Sterne caspienne**

**Aigle royal**

*** Partenaires de la Fondation en 2011**
1 Comité ZIP Baie des Chaleurs
2 Corporation du Domaine du Seigneur Taschereau
3 Comité ZIP Côte-Nord du Golfe
4 Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine
5 Association forestière des deux rives (AF2R)
6 Amis de la Forêt la Blanche
7 Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire
8 Corporation PARC Bas-Saint-Laurent
9 Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford
10 Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire

# ÉTATS FINANCIERS

## RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Les états financiers de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement ainsi que l'ensemble des renseignements contenus dans le présent rapport sont la responsabilité de la direction générale et sont approuvés par le conseil d'administration. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction générale maintient un système de contrôle conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la protection des biens, à la comptabilisation des opérations ainsi qu'à la production d'états financiers fiables.

La Fondation Hydro-Québec pour l'environnement reconnaît sa responsabilité dans la gestion de ses affaires, en conformité avec les statuts qui la régissent.

Les états financiers de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement ont été audités par les auditeurs indépendants KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport des auditeurs expose la nature et l'étendue de cet audit et exprime leur opinion.

La directrice générale,

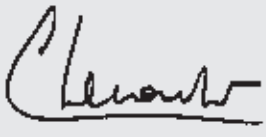

Catherine Leconte
Montréal, le 21 mars 2012

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

### Aux administrateurs

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2011, l'état des résultats et l'état de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

*Responsabilité de la direction pour les états financiers*
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

*Responsabilité des auditeurs*
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion*
À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement au 31 décembre 2011, ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

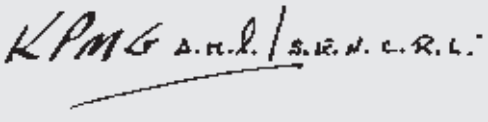

Comptables agréés
Montréal, Canada
Le 21 mars 2012

* CA auditeur permis nº 19554

## BILAN

31 décembre 2011, avec chiffres correspondants de 2010

| En dollars canadiens | 2011 | 2010 |
|---|---|---|
| **Actif** | | |
| Encaisse | 1 138 367 | 2 096 877 |
| Intérêts à recevoir | 952 | 1 992 |
| Contributions à recevoir d'Hydro-Québec | 43 507 | 38 440 |
| | **1 182 826** | **2 137 309** |
| **Passif** | | |
| Comptes créditeurs | 37 765 | 68 142 |
| **Actifs nets** | | |
| Affectés aux projets environnementaux | 1 263 029 | 1 723 247 |
| Non affectés | (117 968) | 345 920 |
| | **1 145 061** | **2 069 167** |
| | **1 182 826** | **2 137 309** |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

**Au nom du conseil,**

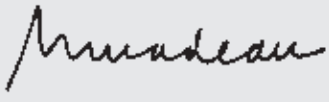

Marie-José Nadeau
Présidente

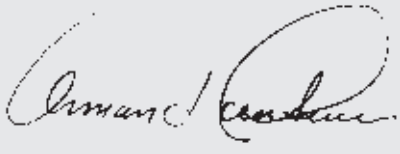

Armand Couture
Administrateur

## ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre 2011, avec chiffres correspondants de 2010

| En dollars canadiens | 2011 | 2010 |
|---|---|---|
| **Produits** | | |
| Hydro-Québec – Apports provenant (note 5) : | | |
| Des divisions | – | 350 000 |
| D'un fonds réservé | 130 009 | 82 002 |
| Revenus d'intérêts | 16 785 | 12 619 |
| | **146 794** | **444 621** |
| **Charges** | | |
| Projets environnementaux (note 3) : | | |
| Approuvés au cours de l'exercice | 237 440 | 246 016 |
| Approuvés au cours d'exercices précédents | 776 856 | 805 520 |
| | **1 014 296** | **1 051 536** |
| Frais généraux d'administration et frais de gestion de projets | 56 604 | 86 985 |
| | **1 070 900** | **1 138 521** |
| **Excédent (des charges sur les produits)** | **(924 106)** | **(693 900)** |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

Exercice terminé le 31 décembre 2011, avec chiffres correspondants de 2010

| En dollars canadiens | | | 2011 | 2010 |
|---|---|---|---|---|
| | Affectés aux projets environnementaux (1) | Non affectés | Total | Total |
| **Actifs nets au début de l'exercice** | 1 723 247 | 345 920 | 2 069 167 | 2 763 067 |
| Excédent (des charges sur les produits) des produits sur les charges | (776 856) | (147 250) | (924 106) | (693 900) |
| Affectations d'origine interne liées aux projets approuvés en 2011 (note 3) | 318 960 | (318 960) | – | – |
| Transfert aux actifs nets non affectés (note 3) | (2 322) | 2 322 | – | – |
| **Actifs nets (insuffisance) à la fin de l'exercice** | **1 263 029** | **(117 968)** | **1 145 061** | **2 069 167** |

(1) Au 31 décembre, les actifs nets affectés aux projets environnementaux se détaillent ainsi :

| En dollars canadiens | 2011 | 2010 |
|---|---|---|
| Approuvés au cours de l'exercice | 318 960 | 710 924 |
| Approuvés au cours d'exercices précédents | 944 069 | 1 012 323 |
| | **1 263 029** | **1 723 247** |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 décembre 2011

La Fondation Hydro-Québec pour l'environnement (la « Fondation ») a été constituée le 19 janvier 2001 en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* du Québec et elle a commencé à exercer ses activités à cette date. Elle a pour but de contribuer à la protection à long terme et à l'amélioration de l'environnement, d'appuyer et de promouvoir la conservation, la restauration et la mise en valeur de la faune, de la flore et des habitats naturels, et de soutenir les besoins locaux en matière de prise en charge de l'environnement. Son conseil d'administration est formé de six gestionnaires d'Hydro-Québec et de quatre membres externes. La Fondation est un organisme sans but lucratif exempt d'impôts au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

### 1. Principales conventions comptables

La Fondation a choisi de se prévaloir de l'exemption accordée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») aux organismes sans but lucratif, permettant de ne pas appliquer les chapitres 3862 et 3863 du *Manuel de l'ICCA*, qui se seraient autrement appliqués aux états financiers de la Fondation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011. La Fondation continue de se conformer aux exigences du chapitre 3861 du *Manuel de l'ICCA* concernant les informations à fournir et la présentation des instruments financiers.

Ces états financiers de la Fondation ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

a) *Constatation des produits*
La Fondation applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception du montant est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où les charges connexes sont engagées. Les produits du fonds réservé proviennent d'une contribution de 10 M$ d'Hydro-Québec, laquelle est administrée par Hydro-Québec qui verse annuellement l'équivalent des intérêts, au taux applicable sur cette somme. Les revenus de placement sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

b) *Constatation des charges*
Les projets environnementaux approuvés par le conseil d'administration sont comptabilisés lorsque les dépenses ont été engagées par les organismes et approuvées par la Fondation.

c) *Trésorerie*
La trésorerie se compose des soldes bancaires et des soldes chez les gardiens des valeurs.

d) Les actifs financiers désignés comme prêts et créances, ou tout passif financier désigné comme autre passif, sont présentés au coût amorti selon la méthode du taux effectif.

La Fondation a classé ses instruments financiers comme suit :

| Instruments financiers | Désignation |
|---|---|
| Encaisse | Prêts et créances |
| Intérêts à recevoir | Prêts et créances |
| Contributions à recevoir d'Hydro-Québec | Prêts et créances |
| Comptes créditeurs | Autres passifs |

### 2. Gestion du capital

La Fondation gère son capital afin d'atteindre les objectifs suivants :

- préserver sa capacité d'acquitter ses charges ;
- financer ses opérations courantes et futures ;
- s'assurer qu'elle est capable de respecter ses obligations financières lorsqu'elles sont dues.

La Fondation définit son capital comme étant les actifs nets.

### 3. Affectations grevant les actifs nets

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de la Fondation a approuvé un soutien financier pour 17 nouveaux projets environnementaux (15 en 2010, 19 en 2009, 20 en 2008, 15 en 2007, 22 en 2006, 20 en 2005, 15 en 2004, 10 en 2003, 10 en 2002 et 14 en 2001) pour un engagement total de 556 400 $, dont 237 440 $ ont été dépensés au cours de l'exercice. Le solde de 318 960 $ a fait l'objet d'affectations d'origine interne afin de réserver une partie des surplus non affectés d'un montant correspondant aux demandes de remboursement à venir des projets environnementaux approuvés. La Fondation ne peut utiliser ce montant à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Au cours de l'exercice, un montant total de 2 322 $ a été transféré de l'actif net affecté aux projets environnementaux à l'actif net non affecté relativement à certaines dépenses qui ont été moindres que prévues et à des budgets qui ont été suspendus.

Les engagements minimaux futurs sur les projets environnementaux pour les prochains exercices se détaillent comme suit :

| **En dollars canadiens** | Engagements initiaux | Dépenses de l'exercice | Dépenses des exercices antérieurs | Affectations d'origine interne |
|---|---|---|---|---|
| Milieux terrestres et forestiers | 132 000 | 58 545 | – | 73 455 |
| Cours d'eau et lacs | 161 400 | 75 674 | – | 85 730 |
| Milieux humides | 191 900 | 86 355 | – | 105 545 |
| Éducation et sensibilisation | 71 100 | 16 870 | – | 54 230 |
| 2011 | 556 400 | 237 440 | – | 318 960 |
| 2010 | 956 940 | 315 373 | 246 016 | 395 551 |
| 2009 | 1 020 650 | 75 594 | 670 885 | 274 171 |
| 2008 | 1 301 550 | 235 758 | 926 517 | 139 275 |
| 2007 | 1 448 235 | 109 728 | 1 271 609 | 66 898 |
| 2006 | 1 004 251 | 40 403 | 895 674 | 68 174 |
| 2001 - 2005 | 4 015 919 | – | 4 015 919 | – |
| **Total 2001 à 2011** | **10 303 945** | **1 014 296** | **8 026 620** | **1 263 029** |

Les déboursés reliés à ces projets environnementaux s'effectueront au rythme où les dépenses seront engagées par les récipiendaires et soumises à la Fondation pour remboursement.

### 4. Instruments financiers

Risque de marché

En raison de ses actifs et de ses passifs financiers, la Fondation est exposée aux risques suivants :

a) *Risque de taux d'intérêt*
L'encaisse porte intérêt à un taux variable, par conséquent, une variation des taux d'intérêt du marché aura une incidence sur les revenus d'intérêts de la Fondation.

b) *Juste valeur*
Les justes valeurs des intérêts à recevoir, des contributions à recevoir d'Hydro-Québec et des comptes créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

### 5. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice, la Fondation a reçu des apports provenant d'Hydro-Québec générés par des fonds qu'Hydro-Québec a réservés pour la Fondation et dont les revenus d'intérêts lui sont destinés annuellement, totalisant 130 009 $ (82 003 $ en 2010). Hydro-Québec a également consenti à soutenir les nouveaux projets et les frais de fonctionnement de la Fondation pour l'exercice 2012 en puisant, au besoin, dans le fonds réservé de 10 M$.

En 2010, la Fondation avait de plus reçu un apport de 350 000 $ provenant d'Hydro-Québec TransÉnergie, d'Hydro-Québec Distribution et de la direction principale – Environnement et affaires corporatives d'Hydro-Québec.

Par ailleurs, la Fondation a engagé au cours de l'exercice des dépenses totalisant 30 200 $ (65 448 $ en 2010) auprès d'Hydro-Québec. Ces services rendus par différentes unités administratives d'Hydro-Québec pour le bénéfice de la Fondation sont facturés sur la base des coûts réels, et ce, en vertu d'ententes conclues entre la Fondation et les différentes unités administratives d'Hydro-Québec.

### 6. État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'a pas été préparé, car il ne contiendrait aucun renseignement supplémentaire pertinent.

# CONSEIL D'ADMINISTRATION 2011

**Marie-José Nadeau**
Présidente de la Fondation
Vice-présidente exécutive –
Affaires corporatives
et secrétaire générale
Hydro-Québec

**Stella Leney**
Secrétaire du conseil de la Fondation
Directrice principale – Environnement
et affaires corporatives
Hydro-Québec

**André Besner**
Chef – Environnement et
développement durable
Hydro-Québec

**Armand Couture**
Président – Société Bédelmar ltée
Président du conseil d'administration
Institut national de la recherche
scientifique (INRS)

**Martin Doucet**
Directeur régional – Manicouagan
et directeur – Production
Hydro-Québec Production

**Francine Émond**
Administratrice

**Claude Grondin**
Directeur – Initiatives fauniques
Fondation de la faune du Québec

**Louise Pelletier**
Directrice – Projets de développement
et production nucléaire
Hydro-Québec Production

**Patrick Plante**
Président
Initium

**Agathe Simard**
Directrice – Réseau de distribution – Richelieu
Hydro-Québec Distribution

Pour obtenir des renseignements détaillés sur la mission, les priorités et le fonctionnement de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement ou sur les projets qu'elle soutient, prière de consulter son site Web : www.hydroquebec.com/fondation-environnement.

Les photos du présent rapport sont la propriété exclusive soit des organismes ou des photographes professionnels indiqués ci-dessous, soit de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement. Il est interdit d'utiliser ces photos sans le consentement de leur propriétaire.

[Page 4] *Forêt la Blanche* : Les Amis de la Forêt la Blanche. *Berge de la baie Missisquoi, Saint-Armand* : Chantal d'Auteuil.

[Page 5] *Passerelle, baie au Chêne* : Claude Audet. *Baie des Sept Îles* : Comité ZIP Côte-Nord du Golfe.

[Page 6] *Sentier d'un flâneur, île d'Orléans* : Stéphane Miller.

[Page 7] Photo en filigrane : *Randonneurs* : Étienne Saint-Michel.

[Page 8] Photo en filigrane : *Travailleur* : Gilles Brochu. *Rivière du Sault-au-Mouton* : Yves Fabe. *Embouchure de la rivière du Sault-au-Mouton* : Martine Hamel.

[Page 9] *Sentier sur pilotis, lac Rose* : Gilles Brochu.

[Page 10] *Rivière Saint-Charles* : Société de la rivière Saint-Charles. Photo en filigrane : *Plantation d'arbres* : William Verge. *Berge de la baie Missisquoi, Saint-Armand* : Chantal d'Auteuil. *Sentier* : Société de la rivière Saint-Charles.

[Page 12] *Baie Missisquoi* : Chantal d'Auteuil. Photo en filigrane : *Panneau de signalisation* : William Verge. *Berge en restauration, lac Saint-François-Xavier* : MRC des Pays-d'en-Haut.

[Page 13] *Plantation modèle, rivière Châteauguay* : Les Amis et Riverains de la rivière Châteauguay.

[Page 14] *Marécage, Domaine Taschereau* : Mathieu Turcotte. Photo en filigrane : *Randonneurs* : Mathieu Turcotte. *Sarracénie pourpre* : Martine Hamel.

[Page 15] *Rampe de mise à l'eau, Îles-de-la-Madeleine* : Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine.

[Page 16] *Marais salé de Pointe-au-Père* : Jacques Larivée. *Baie des Sept Îles* : Comité ZIP Côte-Nord du Golfe.

[Page 17] Photo en filigrane : *Guide naturaliste* : Luc Langlois.

[Page 18] *Restauration de la bande riveraine de la rivière Nelson* : William Verge. *Sentier, île du Havre Aubert* : Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine. *Grand héron* : Robert Gagnon.

[Page 20] *Petit blongios* : Marcel Gauthier. Photo en filigrane : *Bruant de Nelson* : Marcel Gauthier. *Sagittaire à sépales dressés* : Lyne Couillard, MDDEP.

[Page 21] *Sterne caspienne* : Michel Lamarche. *Aigle royal* : Shutterstock.

Fondation Hydro-Québec pour l'environnement
Complexe Desjardins, tour Est, 24e étage
C. P. 10000, succ. pl. Desjardins
Montréal (Québec)
H5B 1H7
Téléphone : 514 879-4804
Télécopieur : 514 879-4785

Dépôt légal – 2e trimestre 2012
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 1708-0045
ISBN 978-2-550-63877-3
ISBN 978-2-550-63878-0 (PDF)
2011G310F
*This publication is available in English.*

RECYCLÉ
Papier fait à partir de matériaux recyclés
FSC® C102810

Imprimé avec des encres végétales sur du papier fabriqué au Québec contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation et désencrées sans chlore.

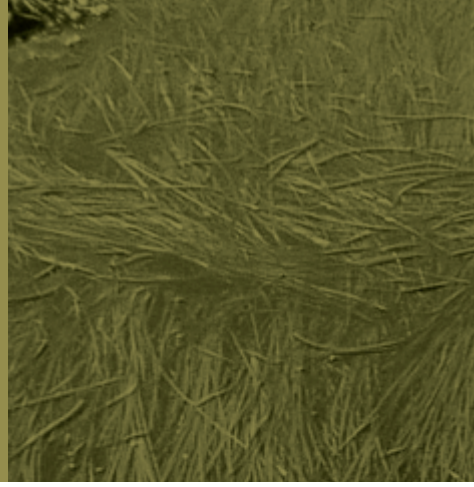

WWW.HYDROQUEBEC.COM/FONDATION-ENVIRONNEMENT

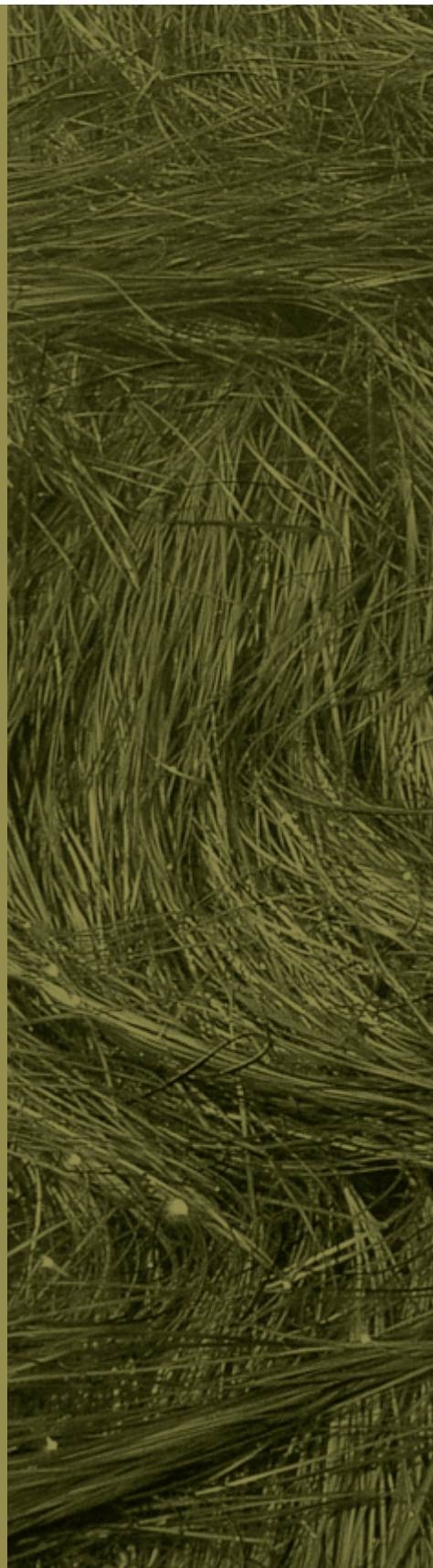

2011G310F